



RESTRICTIONS DE CONGÉS HALTE A LA SURENCHÈRE ! UNITÉ SGP POLICE FO SAISIT LA DCSP ET LA DCPAF

**UNITÉ SGP
POLICE
FORCE OUVRIÈRE**

Ref : HM/YL-DCSPcongés N°4

Bagnole, le 15 janvier 2015

Monsieur Pascal LALLE
Directeur Central
Direction Centrale de la Sécurité Publique
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75008 PARIS

Objet : Restrictions de congés au sein des services actifs de la Police Nationale

Référence : Télégramme DGP/CAB/OPDR/N°2015-72 D du 7 janvier 2015

Monsieur le Directeur Central,

Les récents et dramatiques événements survenus la semaine dernière sur le territoire national ont conduit le Directeur Général de la Police Nationale à renforcer le dispositif de sécurité sur le territoire national.

Par voie de conséquence, des instructions particulières relatives aux restrictions de congés et repos des fonctionnaires des services actifs de la police nationale ont été données. Ainsi, le Directeur Général de la Police Nationale demande aux services actifs de suspendre les congés en dehors des congés annuels, des repos légaux et des repos compensateurs.

Il apparaît que ces instructions font l'objet d'applications restrictives au sein de certains services placés sous votre autorité. En effet, certains chefs de service maintiennent les congés annuels en cours et annulent ceux à venir y compris les congés annuels.

Je sollicite en conséquence qu'un rappel des consignes soit réalisé auprès des directions départementales placées sous votre autorité afin que nos collègues puissent bénéficier des congés annuels et repos indispensables en matière de santé-sécurité au travail.

En vous remerciant par avance de toute l'attention que vous porterez à ma demande je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Secrétaire National

Yves LEFEBVRE

UNITÉ SGP POLICE-FO
163 Avenue Gallieni
93170 BAGNOLET

UNITÉ SGP POLICE-FO : 163 avenue Gallieni - 93170 BAGNOLET - Tél : 09.70.68.19.09 - email : secretariat@unitesgppolice.fr

La Direction Générale de la Police Nationale a imposé par télégramme des restrictions de congés et de repos aux services actifs de la police nationale.

Seuls les congés annuels, repos légaux et repos compensateurs sont maintenus.

Or, certains chefs de service refusent les congés annuels sollicités par nos collègues

**UNITÉ SGP POLICE FO SAISIT
LA DCSP ET LA DCPAF**

Des instructions claires doivent être données pour maintenir les fonctionnaires dans leurs droits !

**UNITÉ SGP
POLICE
FORCE OUVRIÈRE**

On ne lâche rien !

www.unitesgppolice.com - 15/01/2015

F S M I
FÉDÉRATION DE SYNDICATS
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
FORCE OUVRIÈRE

Bagnolet, le 15 janvier 2015

Monsieur Pascal LALLE
Directeur Central
Direction Centrale de la Sécurité Publique
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75008 PARIS

Objet : Restrictions de congés au sein des services actifs de la Police Nationale

Référence : Télégramme DGPN/CAB/OPDR/N°2015-72 D du 7 janvier 2015

Monsieur le Directeur Central,

Les récents et dramatiques événements survenus la semaine dernière sur le territoire national ont conduit le Directeur Général de la Police Nationale à renforcer le dispositif de sécurité sur le territoire national.

Par voie de conséquence, des instructions particulières relatives aux restrictions de congés et repos des fonctionnaires des services actifs de la police nationale ont été données. Ainsi, le Directeur Général de la Police Nationale demande aux services actifs de suspendre les congés en dehors des congés annuels, des repos légaux et des repos compensateurs.

Il apparaît que ces instructions font l'objet d'applications restrictives au sein de certains services placés sous votre autorité. En effet, certains chefs de service maintiennent les congés annuels en cours et annulent ceux à venir y compris les congés annuels.

Je sollicite en conséquence qu'un rappel des consignes soit réalisé auprès des directions départementales placées sous votre autorité afin que nos collègues puissent bénéficier des congés annuels et repos indispensables en matière de santé-sécurité au travail.

En vous remerciant par avance de toute l'attention que vous porterez à ma demande je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Secrétaire National

Yves LEFEBVRE

UNITE SGP POLICE-FO
163, Avenue Gallieni
93170 BAGNOLET